Image not found or type unknown

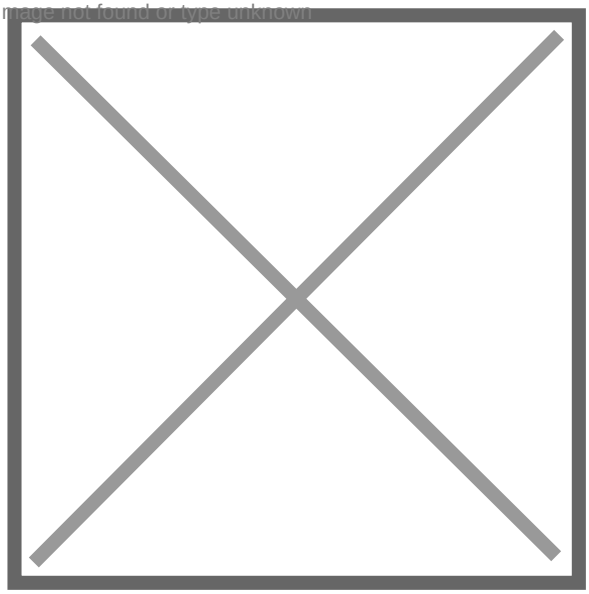

Congé payé CDD à CDI pour fermeture annuel en aout

Par **zackcarter**, le **07/09/2016** à **12:31**

Bonjour, alors je vais vous expliquez ma situation

J'ai commencé a travaillé au sein de mon entreprise le 11 fevrier 2016. J'étais en CDD de 1 mois qui a été renouvelé jusqu'au 31 Juillet 2016.

Ensuite j'ai signé un cdi qui commençait le 1er aout 2016.

Mon entreprise fermait pour congé annuel le 31 Juillet jusqu'au 16 Aout 2016.

Je n'ai cumulé que 10 jours de travail pour cette année et 5 pour l'année prochaine.

J'ai donc repris mon travail le 16 aout 2016.

Fin aout j'ai seulement été payé les 2 semaines ou j'ai travaillé.

Mon patron refuse de m'indemnisé mes congés que j'ai gagné (10 jours pour la fermeture annuelle).

En regardant les forums j'ai vu que mon employeur devait me payé les 10 jours et que les 6 jours restant était sans soldes ce que je comprends parfaitement.

Seulement il refuse de me payé les 10 jours comment puis je faire a t'il le droit?

Par **Lag0**, le **07/09/2016** à **13:13**

Bonjour,
Les congés payés que vous avez acquis durant les CDD ont du vous être payés avec le solde de tout compte de ces CDD (10% des salaires). Dans ce cas, l'employeur ne va pas vous payer une deuxième fois !

Par **zackcarter**, le **07/09/2016** à **15:02**

Bonjour lag0

Justement mon probleme est la ces congés payés ne m'ont pas été payé ils figurent sur mon bulletin de salaire au nombre de 10 année N et 5 année en cours !
Et c'est ecrit sur mon bulletin de salaire que les semaines 31 et 32 on ete en congé sans soldes alors que je n'ai donné mon accord pour rien du tout !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés